

DOUZE QUESTIONS POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « DEVOIRS FAITS » AU COLLÈGE



AVANT-PROPOS

La fin des congés d'automne a vu le début du déploiement dans tous les collèges de France du programme « devoirs faits ».

L'enquête académique conduite dès la fin du mois de juin a permis d'identifier un certain nombre d'établissements porteurs ayant déjà développé une offre d'aide aux devoirs à destination des élèves. Un groupe de travail départemental intercatégoriel associant personnels de direction et IA-IPR référents a dès lors rapidement pu être constitué, dans la perspective d'accompagner la mise en œuvre du dispositif dans les établissements du Haut-Rhin. Le document que chacun s'apprête à découvrir est précisément le fruit de cette mobilisation et de cette collaboration.

Si la lecture du vademecum national a facilité la mise en place du programme dans les collèges, les réflexions préparatoires conduites depuis la rentrée de septembre ont pu faire émerger d'autres questions complémentaires. Certaines se trouvent ici rassemblées, au nombre de douze. Chacune appelle un ou plusieurs développements proposés par des personnels de direction ou des IA-IPR. Aucune de ces propositions n'est conçue comme une réponse définitive à une question simple. Provisoire, chacune est au contraire soumise à la discussion. Aucun paragraphe ne se limite non plus à décrire telle ou telle organisation ou à raconter telle ou telle expérience passée. Tous en revanche visent à stimuler et à accompagner la réflexion de chacun.

Certaines équipes pourront plus particulièrement tirer profit de clarifications sémantiques ; d'autres y trouveront des propositions à adopter ou des suggestions à adapter à leur propre contexte ; d'autres encore y puiseront des documents supports susceptibles de susciter des échanges constructifs, à la faveur de conseils d'enseignement, de conseils pédagogiques ou de formations d'initiative locale.

Mobiliser et valoriser les personnels engagés dans la réflexion tout comme accompagner les établissements dans la mise en œuvre d'un programme nouveau et ambitieux procèdent finalement de la même logique que celle que vise aussi le dispositif « devoirs faits » : construire et nourrir l'école de la confiance.

Anne-Marie Maire

Inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

Douze questions pour "devoirs faits"



TABLE DES MATIÈRES

1	Comment bien distinguer « devoirs faits », « accompagnement continu », « accompagnement éducatif », « accompagnement personnalisé » ?
2	Comment le programme « devoirs faits » peut-il contribuer à rendre plus sereine la relation des élèves aux devoirs ?
3	Comment adapter le dispositif mis en place pour prendre en compte la diversité des besoins des élèves ?
4	Comment favoriser le volontariat des élèves ?
5	Comment le programme « devoirs faits » peut-il contribuer au renforcement de la liaison entre l'école et le collège ?
6	En quoi le programme « devoirs faits » peut-il contribuer à améliorer la relation entre les parents et le collège ?
7	En quoi la mise en œuvre du programme « devoirs faits » peut-elle contribuer à approfondir la réflexion professionnelle des enseignants ?
8	Quelle place accorder au professeur principal dans le programme « devoirs faits » ?
9	Comment favoriser l'implication des enseignants dans le programme « devoirs faits » ?
10	Comment adapter le dispositif (objectifs, modalités) pour tenir compte de la diversité des personnels qui l'encadrent ?
11	Quel rôle attribuer au conseil pédagogique pour la mise en œuvre du programme « devoirs faits » ?
12	Comment intégrer progressivement le programme « devoirs faits » aux préoccupations de l'ensemble des acteurs concernés ?



Comment bien distinguer « devoirs faits », « accompagnement continu », « accompagnement éducatif », « accompagnement personnalisé » ?

Le regard des IA-IPR

« **Devoirs faits** » ne doit pas être compris comme une manière d’externaliser la difficulté scolaire, dont le traitement relève avant tout d’une prise en charge lors des cours ordinaire. « Devoirs faits » n’a pas non plus vocation à se substituer aux différents dispositifs d’accompagnement des élèves ou à se fondre avec eux. Bien que certains de ces dispositifs comportent un volet d’aide aux devoirs, chacun d’entre eux poursuit ses propres objectifs qu’il est important de circonscrire :

accompagnement continu

accompagnement éducatif

accompagnement personnalisé

- « L’**accompagnement continu** » permet aux élèves de sixième de l’éducation prioritaire d’avoir accès, jusqu’à 16h30 et de façon obligatoire, à un contenu éducatif aux moments laissés libres dans leur emploi du temps : aide aux devoirs, soutien méthodologique, tutorat, accès à des ressources numériques d’aide, etc.
- « L’**accompagnement éducatif** » constitue une offre complémentaire aux enseignements obligatoires, qui s’adresse après les cours aux élèves volontaires de tous les collèges de l’éducation prioritaire. Quatre champs peuvent être investis : l’étude dirigée, la pratique sportive, des activités artistiques et culturelles, un renforcement de la pratique des langues à l’oral.
- Mis en place dans tous les collèges par la réforme de la scolarité obligatoire, « l’**accompagnement personnalisé** » s’inscrit dans le cadre des enseignements complémentaires suivis par l’ensemble des élèves, les plus fragiles comme les plus performants. Selon les choix réalisés par l’établissement et en fonction d’une analyse des besoins et des acquis des élèves, il leur est proposé au cycle 3 et/ou au cycle 4. Mis en œuvre au sein des disciplines et dans le cadre du traitement des programmes adossés au socle commun, il a pour objectifs d’approfondir leurs connaissances et leurs compétences, ainsi que de prendre en charge leurs difficultés. Sa mise en œuvre participe ainsi de la différenciation dans le cadre de l’accompagnement pédagogique proposé par les enseignants.

Tous ces dispositifs ont cependant en commun une articulation réfléchie et solide avec les enseignements prodigués au quotidien au sein de la classe.



« Une articulation réfléchie et solide avec les enseignements prodigués au quotidien au sein de la classe »



Comment le programme « devoirs faits » peut-il contribuer à rendre plus sereine la relation des élèves aux devoirs ?

Le point de vue d'un chef d'établissement

Deux cas de figure à distinguer :

1. les élèves ne disposent pas du cadre de vie favorable à la maison pour faire leurs devoirs ;
2. **et /ou** ils n'ont pas l'organisation, les connaissances, les outils intellectuels ou techniques pour les faire.

Le dispositif répond :

- en créant un environnement propice au travail : salles d'accueil ou salles de cours avec un aménagement particulier (en îlots, par exemple) ;
- en permettant à l'élève un retour au collège avec l'esprit plus libre et la conscience tranquille d'avoir fait ses devoirs : il y trouve sérénité et apaisement ;
- en mettant à disposition des élèves les outils nécessaires (ordinateurs, ouvrages du CDI) pour les recherches ;
- en faisant bénéficier aux élèves de la présence d'un adulte ou de l'aide d'autres élèves (tutorat), toujours en présence d'un adulte, celui-ci ayant un rôle rassurant et structurant : aider, conseiller, guider (non pas « faire à la place de ») pour la recherche, la réflexion, l'organisation du travail personnel ;
- en formant des groupes à effectifs réduits et modulables : une telle organisation favorise les relations de confiance, réduit le risque du jugement de valeur et la crainte de l'évaluation ; le regroupement d'élèves qui sont dans la même dynamique peut s'avérer stimulant et rassurant ;
- en accompagnant les élèves dans la valorisation de leurs compétences et dans l'acquisition de nouvelles capacités.

Parmi les objectifs recherchés :

- sortir d'un cercle vicieux (difficulté, stress, défiance, démobilitation) pour créer un cercle vertueux (aide, confiance, engagement, réussite) ;
- remobiliser certains élèves pour leur scolarité ;
- contribuer à une vision ajustée de soi dont les effets sont positifs pour la réflexion sur l'orientation ;
- à terme, au niveau de l'établissement, participer à créer un climat de classe et d'établissement plus serein, lorsque l'on sait qu'une partie des angoisses, voire de l'agressivité de certains jeunes provient d'un manque de reconnaissance, de ce qu'ils ne maîtrisent pas ou dont ils ont peur : manque de confiance, peur de se faire interroger ou stigmatiser devant la classe lorsque l'on n'est pas sûr de son travail ou qu'on ne l'a pas fait, parfois en raison même d'un manque d'assurance, de soutien familial ou d'un environnement peu motivant et peu porteur.



Comment le programme « devoirs faits » peut-il contribuer à rendre plus sereine la relation des élèves aux devoirs ?

Le regard des IA-IPR

Le programme « devoirs faits » devrait permettre aux élèves de trouver un cadre serein propice à la réalisation des devoirs. La bienveillance, l'écoute, la confiance, l'entraide sont à encourager. Les élèves devraient pouvoir y trouver des moyens de dépasser aisément les blocages matériels, organisationnels ou cognitifs qu'ils rencontrent habituellement lorsqu'ils se retrouvent seuls face à leurs devoirs. Il est donc indispensable que les personnels qui assureront l'encadrement de « devoirs faits » soient en capacité de répondre à ces objectifs.

Le programme ne peut rendre plus sereine la relation des élèves aux devoirs que si les enseignants ont le souci permanent d'articuler les devoirs avec les activités de la classe. Ils doivent faire sens pour les élèves et le temps nécessaire à leur réalisation doit être réaliste. Pour ce faire, la communication sur les devoirs à faire entre les professeurs de la classe et les personnels qui encadreront le dispositif doit être fluide. Le programme devrait être l'occasion pour les équipes de concevoir des outils communs permettant une bonne répartition des devoirs sur une période définie et d'engager une réflexion pédagogique entre pairs sur les devoirs.



« un cadre serein »

« dépasser les blocages »

« des devoirs bien pensés »





Comment adapter le dispositif mis en place pour prendre en compte la diversité des besoins des élèves ?

Quelques suggestions formulées par des principaux :

les lieux

- créer au besoin, selon le public accueilli, un cadre qui permette d'installer la mise au travail du groupe et de créer une dynamique positive ; par exemple en utilisant d'autres lieux que les salles de classe ordinaires ou en les configurant autrement ;
- adapter autant que possible le profil des élèves au profil des encadrants en cherchant à prendre en compte leurs compétences (disciplinaires, pédagogiques, sociales) ;
- confier à des enseignants la conception et l'animation d'une formation ou d'une sensibilisation à l'intention des encadrants (volontaires du service civique, parents, associations, assistants d'éducation) ; établir au besoin une fiche de mission ;

les encadrants

- mobiliser les compétences spécifiques des personnels non enseignants (CPE, COP) et du professeur documentaliste pour mieux répondre aux besoins identifiés de certains élèves ;
- penser la réalité du lien entre les enseignants et les encadrants du dispositif pour répondre aux objectifs identifiés ;

l'organisation

- constituer des groupes en fonction des besoins des élèves et selon des logiques variées (regroupements selon les disciplines, les intérêts communs, les affinités, la recherche de l'entraide) ; limiter au besoin le nombre d'élèves au sein des groupes ;
- concevoir autant que possible une organisation flexible du dispositif (évolutivité des groupes, des encadrants, des horaires, par exemple).



Comment favoriser le volontariat des élèves ?

L'inscription au programme « devoirs faits » repose sur le principe du volontariat. Un adolescent peut être toutefois plus ou moins en opposition avec ce qu'il considère être un système trop contraignant. Le volontariat de l'élève est en outre lié au sens qu'il donne et que sa famille donne à sa scolarité et à l'élaboration de son projet personnel.

Le programme « devoirs faits » apporte une plus-value dont chaque élève doit pouvoir être convaincu (travailler dans un climat favorable, être accompagné dans son travail, être entouré de ses camarades, obtenir de bons résultats scolaires, éviter des punitions pour des devoirs non faits).

A l'issue de la première campagne d'inscriptions au programme « devoirs faits », le rôle du professeur principal est primordial pour distinguer la situation des élèves volontaires qui auront surtout besoin d'un environnement calme pour faire leurs devoirs, celle d'autres élèves qui auront besoin de l'aide des encadrants, celle encore d'élèves non inscrits qui pourraient tirer profit du programme. Le concours de chacun est essentiel pour favoriser alors ou susciter l'adhésion de ces élèves (professeur principal, professeur d'une discipline particulière, responsables légaux, CPE).

De nombreuses échéances peuvent offrir l'occasion de relancer des campagnes d'inscriptions : conseils de mi-trimestre, conseils de classes, devoirs communs, rencontres parents-professeurs.





Comment le programme « devoirs faits » peut-il contribuer au renforcement de la liaison entre l'école et le collège ?

En définissant un nouveau socle commun, de nouveaux cycles, de nouveaux programmes de cycles et en instituant le conseil école-collège, la dernière loi de programmation et ses textes corollaires ont offert de précieux outils pour contribuer à résorber la rupture problématique que constitue pour un certains nombres d'élèves fragiles le passage de l'école au collège.

Quand la proximité des écoles et du collège le permet, *a fortiori* à l'échelle d'un réseau d'éducation prioritaire, on peut envisager le programme « devoirs faits » comme un levier au service de la liaison interdegrés.

Objectifs :

- renforcer la collaboration professionnelle des professeurs des écoles et des PLC dans le cadre d'une commission « devoirs faits » du conseil école-collège ;
- accompagner la transition sensible du CM2 à la sixième en apportant aux collégiens repérés en difficulté depuis l'école primaire, dans le cadre d'une aide aux devoirs, les outils pour appréhender les nouvelles exigences de la sixième ;
- permettre aux élèves de CM2 (repérés par les conseils des maîtres) de se familiariser avec le collège et, à la faveur de « devoirs faits », de travailler aux côtés des élèves de sixième encadrés notamment par des PLC.

Coordination :

- pilotage du dispositif par le chef d'établissement et l'IEN (et l'IA-IPR référent en éducation prioritaire) ;
- liaison assurée en éducation prioritaire par la coordonnatrice du réseau.

Mise en œuvre :

- de septembre à janvier : prise en charge des élèves de sixième bénéficiant d'un PPRE passerelle ou signalés par les PE en juin ;
- octobre : intégration des élèves de sixième repérés, par exemple, lors des conseils de mi-trimestre ;
- de janvier à juin : intégration des élèves de CM2.

Organisation :

- libération du créneau horaire commun pour permettre la présence de tous ;
- interventions conjointes et hebdomadaires de professeurs des écoles, de PLC et, le cas échéant, d'autres personnels ;
- identification de temps d'échanges entre les personnels concernés.



En quoi le programme « devoirs faits » peut-il contribuer à améliorer la relation entre les parents et le collège ?

Le temps des devoirs peut être perçu dans la famille comme un stress. Le dispositif offre la possibilité d'accompagner les familles dans cette tâche. Mais le risque existe aussi que les familles se sentent désengagées de la question : « puisque les devoirs sont faits au collège, n'y a-t-il plus rien à faire pour nous ? »

Le dispositif peut donc être :

- le moyen de développer avec les familles la notion de confiance mutuelle que nous cherchons tous à installer ;
- envisagé comme un défi que nous nous lançons pour donner une place accrue aux parents au sein de l'école ;
- vu comme l'occasion favorable de changer le rapport des parents à l'école, au savoir, pour des parents parfois éloignés des codes de l'apprentissage scolaire.

Expliciter le dispositif aux parents

Il semble important de veiller à communiquer avec les familles pour expliquer les objectifs de ce nouveau dispositif et le rôle qu'ils peuvent y tenir. Il existe un document tout prêt dans le vademecum national que chacun pourra adapter à sa situation (*Tout savoir sur « devoirs faits »*, MEN, annexe 3, page 36).

Intégrer les parents

Les parents peuvent être sollicités pour encadrer des groupes d'élèves. Dans ce cas, ils seront accompagnés comme tous les autres intervenants du dispositif. Certains pourront aussi assister à des séances de travail, en accord avec les autres encadrants.

Des parents qui ont pu accompagner un groupe sur quelques séances se sentiront par ailleurs peut-être plus légitimes pour organiser à la maison des temps de travail sur les devoirs à faire (utilisation de l'ENT, méthode pour faire les devoirs selon le type de devoirs, etc.).

Impliquer les parents

Même si les devoirs sont faits à l'école, les parents peuvent parler des devoirs avec leurs enfants à la maison. Dans la mesure où l'enfant doit acquérir une autonomie dans son travail personnel, il peut aussi être intéressant d'aider les parents à créer un cadre propice au travail à la maison. Cet échange peut-être l'occasion d'expliquer aux parents ce que l'école attend d'eux pour dédramatiser ce moment : une présence, une attitude positive, des encouragements ; une incitation au démarrage (« as-tu préparé ton matériel ? ») ; une aide à l'organisation (le choix avec l'enfant d'un lieu, d'un moment, selon un rythme régulier) ; une vérification finale du travail fait, par exemple. Des fiches de conseils peuvent être rédigées par les professeurs à ce sujet.

On peut également imaginer que des séances se déroulent de temps en temps dans des locaux municipaux, en présence des personnels du collège.



« expliquer aux parents, intégrer les parents, impliquer les parents »



En quoi la mise en œuvre du programme « devoirs faits » peut-elle contribuer à approfondir la réflexion professionnelle des enseignants ?

Le point de vue d'un chef d'établissement

La mise en œuvre du programme « devoirs faits » interroge sur l'articulation du travail fait en classe avec le travail à faire en dehors de la classe.

Il peut arriver qu'un encadrant désireux d'aider un élève à faire son travail soit confronté à une difficulté : la consigne écrite par l'élève est lacunaire, il manque des éléments essentiels à la compréhension de la tâche ; la tâche nécessite un support pédagogique dont l'élève ne dispose pas, pour différentes raisons ; l'objectif de la tâche n'est pas indiqué ni compris par l'élève, par exemple.

Pour construire ce lien entre les encadrants et le professeur, il paraît nécessaire d'organiser différentes modalités d'échanges et de concertations au sein de l'établissement :

- entre les encadrants et les professeurs ; entre les encadrants et un professeur référent (coordonnateur de discipline ou professeur principal). Dès les premières séances passées, les encadrants doivent pouvoir formuler leurs besoins (conditions d'accès aux devoirs que les élèves auraient mal- ou pas - notés ; nécessité d'explicitier certaines consignes) ;
- entre les professeurs de différentes disciplines, dans l'objectif de faire réfléchir les équipes sur les pratiques de l'établissement en matière de devoirs : quantité, rythme, types, objectifs visés, etc. ;
- entre les professeurs d'une même discipline, pour leur demander au besoin d'explicitier leurs attentes et d'harmoniser leurs pratiques.

Ce travail peut aboutir à la formalisation d'un document global, un vademecum d'établissement à destination des encadrants et qui peut également être diffusé aux parents et aux équipes pédagogiques et de vie scolaire pour ainsi amorcer ou formaliser une politique d'établissement sur la thématique du travail personnel des élèves.



« une politique d'établissement sur la thématique du travail personnel des élèves »



En quoi la mise en œuvre du programme « devoirs faits » peut-elle contribuer à approfondir la réflexion professionnelle des enseignants ?

Le regard des IA-IPR

Réfléchir sur la mise en œuvre du programme « devoirs faits » conduit nécessairement les enseignants à s'interroger sur la nature des « devoirs à faire ». S'il n'est pas envisageable de considérer cette année que cette réflexion soit un préalable au déploiement de la mesure, il paraît intéressant de faire de cette dernière un levier pour une réflexion de plus long terme portant sur le travail personnel des élèves hors de la classe et son articulation efficace avec le travail en classe.

Il serait tout aussi intéressant d'engager les professeurs dans une réflexion transversale (par classe en équipe pédagogique) et disciplinaire (au sein des conseils d'enseignement) sur un certain nombre de thématiques permettant d'intégrer davantage les devoirs au processus d'apprentissage comme :

- leur fréquence ;
- leur quantité ;
- leur ampleur ;
- le degré de complexité pertinent des tâches proposées ;
- la façon d'explicitier au mieux la nature et les objectifs des travaux demandés ;
- la manière de placer le travail personnel au service du développement de l'autonomie face aux apprentissages ;
- la place de la coopération entre pairs pour la réalisation des devoirs ;
- les types de devoirs qui n'invitent pas naturellement à se faire aider (pour réduire ainsi les inégalités liées à la possibilité ou non de se faire aider hors la classe) ;
- les atouts et les limites du numérique dans la réalisation des devoirs ;
- les gestes professionnels dans la classe qui intègrent les devoirs au processus d'apprentissage : la manière dont sont donnés les devoirs, les conditions du début de leur réalisation, les temps de vérification (ou non), les temps de correction.



« intégrer davantage les devoirs au processus d'apprentissage »



Quelle place accorder au professeur principal dans le programme « devoirs faits » ?

Le professeur principal peut avoir un rôle essentiel, à plusieurs niveaux.

En tant que coordonnateur de l'équipe pédagogique :

- il peut veiller à une répartition raisonnable des devoirs, sur la semaine, sur une période, éviter les cumuls d'évaluations ;
- dans le cas d'une classe manquant d'autonomie, par exemple, il peut définir avec l'équipe des procédures pour que chacun veille à ce que les devoirs soient bien notés par les élèves et réalisés ;
- il peut être celui assurant la liaison entre les encadrants du dispositif et les professeurs de l'équipe pédagogique.

coordonnateur

En tant que référent de l'élève, il est garant du suivi de chaque élève de la classe. On peut donc imaginer :

- d'institutionnaliser des temps d'échanges avec les encadrants du dispositif. A défaut, le professeur principal doit pouvoir aisément entrer en relation avec les intervenants, par courriel, par le biais d'un cahier de suivi ou de fiches de positionnement de l'élève dans lesquelles le professeur principal indique le profil de l'élève, ses points forts, ses points faibles, comment l'aider ;
- que le professeur principal s'assure de la présence de l'élève ;
- qu'il réajuste régulièrement les objectifs de travail fixé à l'élève dans le cadre du dispositif ;
- qu'il sache proposer à des élèves identifiés l'inscription au dispositif ;
- qu'il explicite aux parents la place qui peut être la leur dans le travail personnel demandé aux élèves.

référent

En tant que relais, le professeur principal peut mettre à profit sa connaissance du dispositif pour contribuer à l'élaboration de la politique d'établissement en matière de travail personnel :

- dans le cadre de la liaison école-collège (au sein du conseil école - collège ou du conseil de cycle 3), en vue de l'harmonisation des pratiques (quels types de devoirs donnés dans les écoles primaires du secteur ? Quels rapports entretenus avec les parents pour les devoirs sur l'ensemble du cycle ? Quelles habitudes données aux élèves - leçons, exercices, corrections, séances d'aide aux devoirs-?) ;
- dans le cadre du conseil pédagogique ou de tout autre groupe de travail, en vue de la rédaction d'un vademecum à destination des enseignants, des encadrants et des familles.

relais



Comment favoriser l'implication des enseignants dans le programme « devoirs faits » ?

Le point de vue de plusieurs principaux

Favoriser l'implication des enseignants dans le programme « devoirs faits » suppose sans doute d'abord de pouvoir s'appuyer sur un argumentaire solide qui permette de mettre en avant le fait de :

- développer d'autres compétences professionnelles (sortir du cours, utiliser d'autres approches pédagogiques, installer une relation plus personnalisée avec les élèves, mieux prendre conscience de certaines difficultés et rechercher des réponses encore mieux adaptées à leur situation) ;
- profiter de la satisfaction professionnelle de constater à terme l'amélioration globale des résultats des élèves et le développement de leurs compétences ; mieux accompagner les élèves fragiles et leur donner toute leur place au sein du groupe classe ;
- rendre plus efficace le travail conduit en classe en améliorant la cohérence entre devoirs, travail en classe et évaluations et en réduisant le nombre d'élèves qui décrochent du cours ;
- faciliter la gestion de la classe et améliorer les conditions de travail de tous.

un argumentaire

Favoriser l'implication des enseignants dans le programme « devoirs faits », c'est aussi réunir des conditions d'organisation du temps scolaire et des moyens facilitateurs :

- libérer du temps et des créneaux horaires communs à tous, élèves et professeurs ;
- construire les emplois du temps pour permettre la mise en place de séquences dédiées aux devoirs (soit des emplois du temps complémentaires, soit des emplois du temps qui ménagent des plages disponibles communes au sein d'une même équipe pédagogique, d'une même discipline ou d'un même pôle de disciplines, selon les priorités définies au préalable, notamment en conseil pédagogique) ;
- adapter le protocole de remplacement de courte durée, pour permettre la prise en charge des élèves par des collègues d'une même discipline ou d'une autre discipline, même s'ils ne sont pas en charge de la classe ;
- disposer d'une enveloppe d'HSE suffisante pour encourager l'investissement du plus grand nombre.

une organisation



Comment favoriser l'implication des enseignants dans le programme « devoirs faits » ?

Le regard des IA-IPR

Il est important de clarifier le rôle de l'enseignant dans le programme : il ne s'agit pas d'investir uniquement le dispositif pour aider les élèves dans la réalisation de devoirs relevant de sa discipline, ni de séances visant le travail de méthodes transversales définies à l'avance, ni d'un simple encadrement des élèves pour qu'ils fassent seuls leur devoir. Il s'agit bien de s'adapter, au cas par cas, au travail qui a été donné à faire.

La posture traditionnelle de l'enseignant est par conséquent interrogée par le dispositif. Réellement aux côtés de l'élève, celui-ci est amené à sortir de sa discipline pour non seulement travailler des compétences transversales relevant de l'« apprendre à apprendre » (s'organiser dans son travail personnel, lire et comprendre une consigne, mémoriser, revoir une leçon, etc.) mais aussi pour accompagner les élèves dans la réalisation de travaux donnés dans d'autres disciplines. Son adaptabilité, sa capacité à analyser les blocages des élèves et son aptitude à les lever, même dans des disciplines qu'il ne maîtrise pas, sont requises.

Pour ce faire, la formation et/ou les échanges de pratiques semblent indispensables pour optimiser à terme le dispositif. En matière de pilotage, le chef d'établissement peut nommer un référent pour le suivi du programme dans l'établissement, utiliser le levier des professeurs principaux pour coordonner le dispositif au sein des équipes pédagogiques et encourager les échanges de pratiques en ménageant des temps dédiés.



« s'adapter, au cas par cas, au travail qui a été donné à faire »



Comment adapter le dispositif pour tenir compte de la diversité des personnels qui l'encadrent ?

Le regard des IA-IPR

La diversité des personnels qui ont vocation à animer le dispositif constitue à la fois une difficulté et une richesse. La variété des approches et des manières de faire, qui résulte de la diversité des statuts, des âges et de la formation des personnels et des personnes impliqués, est susceptible de permettre aux élèves de découvrir des manières variées d'aborder les problèmes. Elle constitue un levier possible et explicite pour favoriser la motivation des élèves, en leur offrant la possibilité d'être accompagnés autrement.

Les volontaires du service civique ou les personnels non-enseignants invités à encadrer les élèves ne posséderont toutefois pas toutes les compétences disciplinaires, didactiques et pédagogiques des enseignants impliqués. Il peut être par conséquent intéressant de désigner un enseignant référent par discipline pour rassurer les autres intervenants. Il est nécessaire de les former en interne pour éviter d'adopter des gestes professionnels inadaptés ou contre-productifs pour accompagner la réalisation des devoirs (par exemple, « aider l'élève à faire ses devoirs » ne signifie pas « faire les devoirs à la place de l'élève »). Toutes les formes de co-animation, si elles sont possibles, sont à encourager.





Quel rôle attribuer au conseil pédagogique pour la mise en œuvre du programme « devoirs faits » ?

Le point de vue d'un personnel de direction

Le rapport *Grande Pauvreté et réussite scolaire* de Jean-Paul DELAHAYE (IGEN) souligne l'importance de la réflexion sur l'organisation du travail personnel au sein d'un établissement et invite en particulier à « porter à l'ordre du jour des CA, la question des modalités d'accompagnement de tous les élèves pour le travail personnel qui leur est demandé » (recommandation n°35, rapport IGEN, mai 2015). C'est dans cette perspective que le conseil pédagogique gagne à devenir le lieu de l'élaboration d'une politique d'établissement du travail personnel dont l'aide aux devoirs proposée dans le cadre du programme « devoirs faits » est une composante.

De manière concrète, le conseil pédagogique peut élaborer un *vademecum* du travail personnel où sont formalisées :

- l'organisation du temps périscolaire (temps organisé au sein de l'établissement) dédié au travail personnel : c'est là qu'intervient la mise en œuvre du programme « devoirs faits » (choix des créneaux horaires, choix d'une aide aux devoirs « toutes disciplines » ou d'une aide disciplinaire, définition des procédures d'identification des élèves concernés, etc.).
- l'organisation du temps extrascolaire (temps à la maison, voire, de manière informelle, dans l'enceinte de l'établissement) dédié au travail personnel : comment organiser les lieux pour favoriser l'autonomie des élèves dans leur travail personnel ? Sur quels partenaires est-il possible de s'appuyer pour le travail hors établissement ?

Enfin, le *vademecum* et la réflexion au sein du conseil pédagogique peuvent conduire à formuler des recommandations de bonnes pratiques afin de mieux articuler le travail fait dans la classe avec le travail personnel en dehors de la classe.



Quel rôle attribuer au conseil pédagogique pour la mise en œuvre du programme « devoirs faits » ?

Une proposition d'agenda par un groupe de principaux

1. Le temps de la réflexion préparatoire

(rôle des coordonnateurs de discipline ou de pôle de disciplines au sein du conseil pédagogique)

Réflexion sur :

- l'articulation entre le travail en classe et les devoirs à faire ;
- l'organisation et la répartition des devoirs (sur la semaine, le mois, le trimestre ?) ;
- les contenus et les objectifs que l'on assigne aux devoirs (différence entre programme « devoirs faits » et travail personnel de l'élève ?) ;
- le lien entre les devoirs à faire et ce qui est attendu dans les évaluations.

2. Le temps de la mise en œuvre

(déclinaison par les équipes pédagogiques, sous l'impulsion des professeurs principaux)

- application de l'organisation et des contenus définis préalablement en conseil pédagogique ;
- lien assuré avec et entre les différents intervenants (ce qui suppose de définir les lieux, moments, modalités d'échanges et de communication : qui, avec qui, où, quand, comment).

3. Le temps de la régulation

(retour d'expérience en conseil pédagogique)

- évaluation et éventuellement modifications apportées au dispositif à intervalles réguliers (points d'étape) ;
- exploitation d'indicateurs quantitatifs (nombre d'élèves concernés, nombre de professeurs et de personnes impliqués, nombre de séances et d'heures consacrées) et qualitatifs (dimension collective : impact sur l'ambiance de classe ou le climat de l'établissement ; dimension individuelle : mieux-être de l'élève, amélioration des relations avec les familles, évolution des résultats des élèves).

Élaboration du diagnostic et pilotage du programme sont ainsi partagés entre la direction et les enseignants ; le programme « devoirs faits » prend une place plus importante dans la vie de l'établissement ; les postures et les compétences professionnelles de chacun évoluent positivement.



Quel rôle attribuer au conseil pédagogique pour la mise en œuvre du programme « devoirs faits » ?

Le regard des IA-IPR

Les enjeux du programme « devoirs faits » peuvent être discutés en conseil pédagogique, en travaillant par exemple sur les spécificités des publics accueillis par l'établissement et celles des élèves à besoins particuliers.

A court et moyen terme, il s'agit de définir les modalités pédagogiques et matérielles adaptées pour lancer le dispositif.

A partir du diagnostic établi à l'issue de ces échanges et des retours d'expériences des premiers mois de mise en œuvre du programme, le conseil a sans doute vocation à initier une réflexion plus large et de plus long terme sur « les devoirs à faire » et inciter les équipes pédagogiques et disciplinaires à l'approfondir.



« initier une réflexion plus large et de plus long terme sur les devoirs à faire... »



Comment intégrer progressivement le programme « devoirs faits » aux préoccupations de l'ensemble des acteurs concernés ?

Le point de vue d'un chef d'établissement

La priorité dans un premier temps est la mobilisation des équipes à l'interne et l'information des familles. La visée, dans un second temps, est de s'assurer de passer d'un dispositif d'aide aux devoirs « déconnecté des préoccupations pédagogiques » à une réflexion collective sur le travail personnel de l'élève en classe et hors la classe.

1. Les enseignants :

Par le biais du conseil pédagogique, initier une réflexion sur les pratiques en matière de devoirs au sein de l'établissement.

Les leviers :

- connaissance du public accueilli : typologie, connaissance du quartier, des populations, des conditions de vie et de logement ;
- identification des pratiques professionnelles des enseignants ;
- typologie des devoirs.

Les objectifs :

- proposer une organisation efficace et simple dans sa mise en œuvre et susceptible d'évolutions ;
- proposer une offre variée de types de prises en charge : des devoirs faits « disciplinaires » assurés par des enseignants et des temps pris en charge par des assistants, d'autres intervenants et ou des enseignants ;
- s'appuyer sur le plus grand nombre d'intervenants professionnels possibles ;
- réfléchir à la méthode de suivi du dispositif : le temps des devoirs, le retour en classe.

2. Les assistants et les volontaires du service civique :

- mettre en place une formation sur la prise en charge d'une séquence d'aide aux devoirs ;
- instaurer des enseignants référents par discipline ;
- tirer profit au maximum des savoirs universitaires des personnels mobilisés ;
- s'appuyer sur les dispositifs de co-intervention mis en place dans le cadre de la réforme du collège.

3. Les parents d'élèves :

- informer les parents de la mise en place du dispositif ;
- accompagner les parents dans l'aide aux devoirs : café des parents, ouvrir les portes de la classe, initier des échanges de « bonnes pratiques » parentales....

Mettre en place une évaluation du dispositif et un bilan d'étape.

Ce travail n'aurait pu voir le jour sans l'implication exigeante de personnels de direction du Haut-Rhin et d'inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux de l'académie de Strasbourg. Que chacun soit ici remercié pour sa contribution.

Ont ainsi participé :

monsieur Patrick CHAVEY, IA-IPR ; madame Delphine BOURCET, principale ;
madame Louise GENTON, principale ; monsieur Thierry HAASER, principal ;
monsieur Christophe MARCHAND, IA-IPR ; madame Isabelle MARCHAND, principale ;
monsieur Benoît MARSAT, principal adjoint ; madame Marie-Gabrielle PERRIN, principale ;
madame Céline REMOISSONNET, principale ; monsieur Patrice REY, IA-IPR ; monsieur Philippe WEISS, principal.